

En revanche, des témoins se sont prononcés contre l'instauration d'un ministre. Par exemple, le mémoire de la Société royale du Canada déclare: «Il n'est pas désirable que grandisse, au sein du gouvernement, un instrument bureaucratique de politique de la science. Le Conseil des sciences du Canada pouvant mieux que quiconque, donner au gouvernement un avis d'expert en matière scientifique . . . C'est par l'intermédiaire de son président que les ministres responsables doivent demander et recevoir les vues du Conseil en matière de politique nationale de la science.»¹³⁸

De même, la Société canadienne de biochimie déclare: «Nous croyons qu'il ne serait pas dans l'intérêt des biochimistes canadiens de créer un organisme central de planification de la recherche.¹³⁹ . . . Au cours des dernières années un effort considérable a été déployé pour trouver de nouvelles méthodes de déterminer la politique scientifique du gouvernement fédéral . . . Il est surprenant que les principaux intéressés, en l'occurrence les scientifiques canadiens, aient été si peu consultés.»¹⁴⁰

Nous avons remarqué que les universités de langue française préconisent une coordination entre les différents secteurs qui s'occupent de R-D. Le Dr L'Abbé informe le Comité que sa propre université, celle de Montréal, avait dit à la Commission Macdonald qu'elle favorisait l'établissement «d'un comité national, mais qui ne serait pas nécessairement fédéral, qui serait conjoint justement, fédéral et provincial, et qui ferait intervenir donc, les gouvernements fédéral et provinciaux, dans ses représentations, parce que, au fond, en matière de recherche, étant donné certains aspects de ce sujet, chaque province doit établir une politique; le fédéral doit aussi en établir une, puisqu'il faut en avoir une pour le Canada tout entier, pour la nation canadienne. Il me semble, à ce moment-là, que les différents gouvernements doivent collaborer . . . Cela permettrait de résoudre, conjointement, les problèmes de disparité . . . il permettrait une concertation justement sur les grands développements scientifiques, qui sont extrêmement onéreux maintenant pour un pays, et qui doivent être faits avec beaucoup de sélection; donc, des politiques très particulières, tout en étant globales, et qui impliquent tout le monde.»¹⁴¹ Le Dr Larkin Kerwin de l'Université Laval s'est dit d'accord: «. . .le comité que préconise le vice-recteur L'Abbé serait une excellente chose, car il répondrait à un besoin qui n'est pas comblé dans le moment.»¹⁴²

2. Un ministre ou un ministère de la politique scientifique

L'Association des industries électroniques a inscrit dans son mémoire une section intitulée «Absence de direction en matière de politique scientifique». «Jusqu'à maintenant», y lit-on, «il n'a jamais existé de véritable politique